

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3421

présenté par

M. Aurélien Taché, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	17 300 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	17 300 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	17 300 000	17 300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI souhaite renforcer la participation de la France aux financements des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU). La contribution de la France à l'ONU s'élève à 116,7 millions d'euros dans ce PLF 2026, en baisse de 17,3 millions par rapport à la LFI 2024. Nous proposons de rétablir cette contribution au minimum au niveau de 2024.

Progressivement, la place de la France parmi les principaux contributeurs des organisations internationales diminue, faisant courir le risque que nous quittions le classement des 10 premiers pays contributeurs.

Cette tendance se traduit par une perte d'influence de la France sur la scène internationale et ce alors que le contexte international témoigne d'un besoin d'une voix au service de la paix.

L'Organisation des Nations unies est la seule organisation universelle reconnaissant l'égalité entre les États et les peuples. Le groupe LFI appelle à un renforcement de l'ONU et de ses agences pour permettre la construction de solutions politiques partout où la paix est menacée.

Selon les règles de recevabilité imposées par l'article 40 de la Constitution, cet amendement propose ainsi d'abonder de 17,3 millions d'euros en AE et CP supplémentaires l'action 04 « Contributions internationales » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », en prélevant sur l'action 08 « Appui au réseau culturel et de coopération » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » 17,3 millions d'euros en AE et en CP. Nous souhaitons bien entendu que le gouvernement lève le gage sur le prélèvement prévu par cet amendement.